

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué du 18 NOVEMBRE 2020

DISTRIBUTION DES AFFOUAGES 2020-2021

Si vous souhaitez prendre une part d'affouages, les inscriptions auront lieu en mairie :

Le Lundi 23 novembre ou Vendredi 27 novembre aux horaires de permanence élus de 18h à 19h.

Cette année le règlement évolue et le prix de la part n'est plus forfaitaire mais se fera proportionnellement à la quantité de bois façonnée (Nombre de stères). Le prix unitaire est fixé à **5€/stère** et la vidange ne pourra se faire qu'après évaluation sur le terrain par les membres de la commission des bois du volume total façonné.

Pour l'inscription, merci de vous munir de votre attestation d'assurance en responsabilité civile.

RAPPELS

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans**. Se munir du livret de famille.

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires » à la Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

Le Maire,
E. PAYEUR

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué du 18 NOVEMBRE 2020

DISTRIBUTION DES AFFOUAGES 2020-2021

Si vous souhaitez prendre une part d'affouages, les inscriptions auront lieu en mairie :

Le Lundi 23 novembre ou Vendredi 27 novembre aux horaires de permanence élus de 18h à 19h.

Cette année le règlement évolue et le prix de la part n'est plus forfaitaire mais se fera proportionnellement à la quantité de bois façonnée (Nombre de stères). Le prix unitaire est fixé à **5€/stère** et la vidange ne pourra se faire qu'après évaluation sur le terrain par les membres de la commission des bois du volume total façonné.

Pour l'inscription, merci de vous munir de votre attestation d'assurance en responsabilité civile.

RAPPELS

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans**. Se munir du livret de famille.

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires » à la Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

Le Maire,
E. PAYEUR